## Note concernant l'affaire Pétré-Grenouilleau

Philippe Brindet 15 mars 2006

L'historien professionnel Pétré-Grenouilleau publie un ouvrage en avril 2005 dont le titre est « Histoire des traites négrières » et dont l'éditeur est la prestigieuse maison Gallimard dans une collection dirigée par Pierre Nora. L'ouvrage reçoit un prix de l'Académie française qui est attribuée notamment sous la présidence de René Rémond. Une campagne de calomnies contre le contenu du livre et son auteur est alors initiée et, au bout de quelques temps, un collectif dépose une plainte auprès du parquet de Paris pour négationnisme et apologie de crimes contre l'humanité concernant l'esclavage et la traite négrière.

0 0 0

La thèse centrale de Pétré-Grenouilleau est double semble-t-il :

- -- il n'y a pas une seule traite négrière mais plusieurs,
- -- parmi les traites négrières la plus importante aura été la traite musulmane, et c'est la traite qui a duré le plus longtemps jusqu'à nos jours.

0 0 0

À l'origine des problèmes judiciaires rencontrés par l'historien Pétré - Grenouilleau se trouve un député du parti socialiste, Victorin Lurel, qui fonde avec Patrick Karam un collectif dit «Collectif DOM ».

On note que ce député est chargé au parti socialiste des questions liées à la France d'outre-mer.

Il existe une relation, au moins idéologique, entre le groupe Lurel et Claude Ribbe, qui serait l'instigateur ou l'inspirateur du « collectif DOM » selon plusieurs jugements parus dans la presse. Par ailleurs, il semble que Claude Ribbe contrôle l'appareil de la FDH Toulon, ou fédération des droits de l'homme.

On note que ce groupe Lurel est aussi impliqué dans les actions de déstabilisation menées au détriment de Alain Finkelkraut notamment à l'occasion d'une interview au quotidien israélien Haaretz.

Il n'est pas exclu qu'il existe un lien entre le groupe Lurel et les groupes de soutien à l'humoriste islamiste Dieudonné.

0 0 0

Claude Ribbe par ailleurs s'est affiché, par des articles parus notamment dans Le Monde, dans la lutte pour la révision ou l'abrogation de la loi votée par le parlement qui

reconnaissait le rôle positif de la colonisation, loi aujourd'hui purement et simplement abrogée. Sur les sites Internet des associations gravitent autour des personnes précitées, on trouve l'information selon laquelle le président algérien Bouteflika aurait posé comme préalable à la signature du grand traité d'amitié franco-algérien l'abrogation de cette loi.

0 0 0

Par ailleurs, et peu de temps après l'affaire Pétré-Grenouilleau, un autre collectif de citoyens d'outre-mer a vu le jour et qui est dénoncé par Lurel le 2 décembre 2005 comme inspiré par l'UDF : il s'agit du collectif CRAN. Ce collectif, constitué douteusement le 27 novembre 2005, s'est caractérisé par une extrême virulence concernant la protection de la loi Taubira établissant l'esclavage et la traite négrière aux Antilles comme des crimes contre l'humanité. Le nouveau collectif CRAN s'est illustré par une action conduisant le premier ministre Villepin à renoncer à participer à une modeste commération du bicentenaire d'Austerlitz à la place de la Concorde.

0 0 0

Manifestement, l'affaire Pétré-Grenouilleau serait produite par deux motivations :

- -- le contrôle de toute publication ;
- -- la protection de la cause de l'islam ainsi que des lois Taubira et Gayssot.

Ces deux motivations semble partagées par un nombre croissant de collectifs et d'associations citoyennes qui tentent de quadriller l'ensemble des médias.

On note qu'une vigoureuse protestation du milieu des intellectuels auxquelles appartient Pétré-Grenouilleau, qui s'est manifestée probablement par des contacts discrets, probablement auprès du parti socialiste d'une part et auprès des associations elles-mêmes d'autre part, mais aussi par plusieurs déclarations publiques d'historiens et autres intellectuels défendant la liberté d'expression et allant jusqu'à mettre en cause la loi Taubira et parfois même la loi Gayssot.

0 0 0

Pour conclure, on notera que Patrick Karam en tant que président du collectif DOM qui avait introduit l'action devant le tribunal de grande instance de Paris contyre l'historien Pétré-Grenouilleau, a retiré son action dans le courant du mois de février 2006.